

## Procès-verbal du conseil municipal de Laveissière

du 24 NOVEMBRE 2023

**Présents** : Daniel Meissonnier, Nadine Rodier , Lucien Queille, Christian Doniol, Bruno Berthui, Géraud du Jonchay , Fabien Vidal , Joëlle Terrisse, Eric Chalbos, Alexandre Albisson, Isabelle Brunhes, Fabien Lagloire, Emmanuel Rigal, Béatrice Bertrand.

**Secrétaire de séance** : Béatrice Bertrand

La séance commence à 19h45 Fin 21h45

12 conseillers sont présents le quorum est atteint, puis arrivée de Fabien Vidal à 19 h 50 et Nadine Rodier à 20H

### **Approbation du PV du conseil municipal précédent 20 octobre:**

aucune remarque

vote à l'unanimité 12 pour

### **Modification de la délibération du nombre des adjoints au maire : (arrivée de Fabien V)**

Suite à la démission de Nadine Rodier de sa fonction de 1ere adjointe, qui garde tout de même sa fonction de conseillère municipale

démission acceptée en date du 8 novembre par le préfet

Le conseil doit se réunir dans les 15 jours.

Le maire propose de ne garder 3 adjoints ( au lieu des 4 auparavant): Lucien Queille est 1 er adjoint ,

Christian Doniol qui reprend les missions de Nadine Rodier) et Isabelle Bruhnes

1 vote contre ( Eric Chalbos) , 12 pour

### **Mise en place des astreintes hivernales :**

Les services concernés sont les services techniques : 2 agents sont essentiellement concernés.

Astreintes du vendredi 17h au vendredi suivant pour la période allant du 16 décembre 2023 au 10 mars 2024.

13 pour

### **Dénomination d'une voirie communale : impasse d'insalut ( arrivée de Nadine R)**

Suite à la construction prochaine de deux maisons d'habitations sur la commune, afin de faciliter l'accès des services de secours, services publics....

Il est de la compétence du conseil municipal d'attribué un nom de rue partant de la rue de Peyre Arse

La volonté du conseil est de garder des noms avec les lieux dits et/ou parcelles.

La dénomination proposée est « impasse d'insalut »

14 pour

### **Création d'un budget annexe pour le lotissement au Pradel :**

La commune a acquis un terrain sur la parcelle cadastrée ZC 84 d'une superficie de 17284 m<sup>2</sup> composée de deux parties une constructible et une autre non constructible ; cette parcelle va faire l'objet de divisions en lots, viabilisations,...

Afin de faciliter les opérations budgétaires (M57) il convient de créer un budget annexe

ce budget sera assujetti à la TVA

14 pour

### **Création d'un budget annexe pour le lotissement à Insalut :**

En vue de l'acquisition par la commune d'un terrain sur les parcelles cadastrées ZB 85, ZB 86 et ZB 87 (ex indivision fageol) en vue de l'aménagement d'un futur lotissement communal

Afin de faciliter les opérations budgétaires (M57) il convient de créer un budget annexe

ce budget sera assujetti à la TVA

14 pour

### **Tarif frais de secours saison 2023-2024 :**

la commune a confié à la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT les opérations de secours aux skieurs pour la saison 2023/2024.

Les tarifs en fonction des zones d'intervention :

*Domaine skiable de ski de descente*

front de neige : 104€

zone rapprochée : 266€

zone éloignée : 409 €

*Domaine skiable ski de fond*

front de neige 74 €

zone rapprochée 220 €

zone éloignée 352 €

les frais de secours irrécouvrables par manque d'information porté sur les bordereaux d'intervention seront soustraits des rémunérations versées à la SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT.

14 pour

## **Convention AMO pour travaux d'amélioration énergétique du bâtiment d'accueil du camping de Laveissiere**

La Maire expose à l'assemblée que suite à l'aide financière accordée à hauteur de 80% de la part région, du fonds verts et de la DETR pour la rénovation énergétique du bâtiment du camping de Laveissière.

La commune doit passer une convention pour mission d'assistance, la maire propose un partenariat avec Cantal Habitat.

Cantal Habitat percevra une rémunération de 3% HT du montant définit HORS TAXE des travaux et de tous honoraires.

Le conseil municipal autorise la maire à signer tous les documents.

14 pour

## **Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement**

finalement pas de délibération car il s'agit d'une nomination par arrêté du maire

## **Recrutements d'agents recenseurs**

période de recrutement du 18/01/2024 au 17/02/2024

nombres d'agents 2 : un pour le secteur du Lioran et un pour tout le reste de la commune.

Rémunération :

base : salaire m-temps du bas de la grille indiciaire

dédommagement des frais liés au transport sur justificatifs

le maire propose en plus une rémunération variable ( prime) si les taux de réponse sont supérieurs à 95%

montant total de la rémunération 1000€ net pour la période

14 pour

## **Délibération approuvant l'échange de terrain accompagner d'une servitude de tréfonds à Empallat**

à la demande de Nathalie BONHOMME de la cession d'une portion de chemin à Empallat en échange d'une portion de terrain afin de conserver l'accès aux habitations.

Il faut déclasser un chemin communal, il y aura donc une enquête publique : durée de un mois à compter du 27 novembre 2023.

le maire demande au conseil municipal de l' autoriser à signer les documents nécessaires.

14 pour

## **Questions diverses :**

-pour information réunion avec l'ONf le 29/11

-coupes affouagères : les personnes n'ayant pas été servies les années précédentes devraient l'être cet hiver

pas de nouvelles demandes. Questions de ces coupes, équité, à discuter lors d'un prochain conseil.

-Grand Phenix : le tribunal de Lyon a débouté la banque populaire du Sud , devrait nous verser 2000€.

Il leur reste un délai de 2 mois pour saisir la cour de Cassation.

-demande des parents d'Axel Souberbielle pour avoir une concession.Suite à la lecture par Alexandre des conditions pour l'obtention d'une concession ( cf service public), rien ne s'oppose à la demande.

Alexandre demande ou en est le dossier de recensement du plan du cimetière et des tombes:réponse du maire point mort .Il réitère sa proposition de s'en occuper .

De nombreux conseillers trouvent importants d'effectuer ce recensement

Montagne d'allanche Laurent Meyniel a résilié son bail et ne souhaite plus poursuivre.

Le maire a eu une demande de Maury Jean Paul, les conseillers s'interroge sur le devenir de ce bâtiment et l'éventualité d'y faire des travaux

- une convention a été signé avec AURA pour la navette Gare/office de tourisme au Lioran avec une demande de dérogation du tarif ( qui aurait du etre de 1€50) afin que celle soit soit gratuite pour les usagers

Séance levée à 21 h 45